



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 3 juillet 2019

Présents : 17 membres de la CLDR/31 (dont 12 membres votants)	Absents/excusés : 14 membres
---	-------------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Raphaël	FREDERICK	X							

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
				Alexandre	VISEE	X	
Marc	DEWEZ	X		Nathalie	BLAUWBLOEME	X	
Marcel	COLET	X		Christine	BADOR	X	
Laurent	GERMAIN	X		Julien	ROSIERE		X
Bertrand	CUSTINNE		X	Géraldine	BIOT	X	

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Marc	DE WIL		X	Jean-François	PINGET		X
				Christine	BOMBARDA		X
Eric	DARAS		X				
				Chantal	RESIMONT		X
Sébastien	BODART	X		Benoît	LENOBLE	X	
Jean-Marie	FLAMEY		X				
Marie-France	LIBOIS	X		Daniel	ELIAS	X	
Marcelle	LEJEUNE	X					
Axel	BLANCKAERT	X		Cédric	COMPERE		X
Chantal	LAVERDISSE		X	Thierry	LESSIRE		X
				Francine	MARLAIR	X	
Daniel	BOUSSIFET		X				
Anne	VANDENABEELE		X	Bruno	SCHIMP	X	
Patricia	CARLY	X		Edith	GODEFROID		X

1. Approbation du PV de la réunion du 20 février 2019 et du PV de l'Inter-CLDR du 6 mai 2019.

Le PV de la réunion du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Maison rurale de Godinne

L'esquisse de la fiche actualisée par R.Frédéric est passée en revue.

L'idée originale de convertir l'ancienne école de Godinne en maison rurale n'est plus réalisable puisque le bâtiment a été transformé en crèche.

Des bâtiments proches, à savoir le presbytère et les locaux du patro sont disponibles, ce qui représente une vraie opportunité.

Le presbytère est propriété communale. Les locaux du Patro appartiennent à l'AGLP (Association de gestion des locaux du Patro) qui, lors de son AG, a marqué son accord pour les céder à la commune.

Les finances de l'association permettent juste de payer les charges et de réaliser un entretien minimum.

En ce qui concerne les atouts du nouvel endroit choisi (point 2.2 de la fiche), A. Visée propose d'ajouter la création future d'une zone de rencontre à la rue du Prieuré, projet approuvé dans le cadre d'un appel à projets du Ministre Di Antonio (réalisation pour 2022 au plus tard). La fiche sera complétée en conséquence.

R. Frédéric souligne que la fiche est, à ce stade, générale et incomplète. Le but est de la soumettre aux responsables des associations pour l'alimenter avec des réalités de terrain.

Vu la transmission tardive du document aux membres de la CLDR, il propose que chacun la lise à son aise et reviennent dans les semaines à venir avec d'éventuels commentaires (pas d'urgence).

Une estimation « à la grosse louche » sera demandée au service technique communal.

Au niveau du timing, il faudrait que la fiche soit validée par la CLDR à la fin de l'été pour qu'elle puisse être approuvée par le Conseil le 23 septembre 2019 (*Note d'après réunion : à ce stade de la procédure, c'est le Collège qui propose le projet et organise une réunion de coordination et non pas le Conseil qui intervient, dans un second temps, au moment de l'approbation de la convention-exécution*).

Plusieurs membres s'interrogent par rapport au nombre important d'associations qui occuperont le bâtiment.

Comment se fera la clé de répartition ?

R. Frédéric précise que le patro gardera une priorité sur les locaux qu'il occupe actuellement. Les locaux du presbytère auront quant à eux une vocation inter-associative en permettant au Patro de l'occuper également, notamment avec les enfants lors des réunions du patro comme c'est le cas actuellement.

En ce qui concerne la gestion de la Maison rurale, on s'orienterait vers un groupement de membres issus des différentes associations concernées.

G. Biot est interpellée par le fait qu'il n'y aura aucun élu communal dans l'organe de gestion. La commune va investir et puis une fois le bâtiment rénové, les associations vont en disposer comme elles le veulent sans regard communal, cela ne lui semble pas correct.

A. Visée tempère : « Puisque la Commune a l'intention d'investir dans une maison rurale à Godinne et qu'un jour ou l'autre il faudra investir dans les locaux du patro, sous peine de devoir mettre les jeunes dehors, pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups ? »

D. Elias insiste pour qu'une répartition équitable entre les différentes associations soit garantie. De l'extérieur, cela donne l'impression que le patro veut garder la main mise sur le bâtiment au détriment des autres associations. Dans la gestion de la salle de Houx, ceux qui gèrent n'ont pas d'intérêt dans l'affaire, et cela fonctionne très bien.

A.Visée explique que les locaux sont déjà ouverts à 7 associations. Le patro rend actuellement des comptes à l'AGLP qui est propriétaire du bâtiment. Dans le futur, cela sera pareil, seule l'asbl responsable changera.

Tous les membres de la CLDR souhaitent que l'agenda des occupations soit géré par une personne neutre.

En ce qui concerne la cession du bâtiment par l'AGLP, après consultation de D. Malotiaux, juriste à la commune, il semble que la meilleure solution soit la dissolution de l'asbl qui décide alors de laisser le bâtiment à la commune. Cela pose toutefois la question de la gestion du bâtiment entre la dissolution et la prise en jouissance effective par la commune. Il faudra sans doute recréer une asbl de gestion pour cette période de transition.

3. Maison de la citoyenneté à Yvoir : présentation

Vu l'opportunité qui se présente avec l'achat du bâtiment de B-Post par la Commune, il est envisagé de faire passer la fiche 3.11 « Création d'une maison de la citoyenneté à Yvoir » en priorité 1.

C. Bador présente les projets qui seront développés dans le bâtiment en précisant que ceux-ci sont portés par la Commune et qu'une convention de mise à disposition du bâtiment au CPAS sera conclue.

Les projets s'inscrivent dans le cadre du PCS qui est un plan communal piloté par le CPAS (dans le cadre des synergies Commune-CPAS) mais des projets sont également issus de la population (Colis du Cœur, Ressourcerie pédagogique, ...)

Le premier projet est un projet de salle polyvalente pour les ateliers du CPAS (13), pour des réunions, pour certaines associations et pour un mess social.

La volonté est de mettre sur pied une cuisine communautaire pour la préparation des repas du CPAS et des écoles avec comme but ultime la création d'une EFT (entreprise de formation par le travail).

En 2020, les locaux pourront être utilisés presque tels quels.

Les charges de l'emprunt seront couvertes par les locations (2 appartements + le bureau de poste).

Les 2 appartements, de même que tous les logements communaux, seront gérés par le CPAS.

Compte tenu de cette opportunité, il faut tenter de faire subsidier ce beau projet d'économie sociale.

F. Marlair s'interroge sur la présence d'amiante dans la toiture.

Etant donné que les travaux ne porteront que sur le rez-de-chaussée et que l'on ne touchera pas à la toiture, cela ne pose pas problème et il n'y a pas d'obligation de désamianter.

Cette « remontée » de la fiche ne portera pas préjudice aux autres projets en priorité 1 qui sont déjà lancés. On ne saura de toute façon pas concrétiser tous les projets qui étaient repris en priorité 1 avant 2022.

Il faut donc agir en fonction des opportunités. Celle de l'achat de la poste est énorme et n'existait pas au moment où on a fait la programmation du PCDR.

Par conséquent, les membres de la CLDR marquent leur accord à l'unanimité pour placer la fiche 3.11 « Création d'une maison de la citoyenneté à Yvoir » en priorité 1.

La fiche sera actualisée par C. Navet.

4. Projets PCDR en cours : suivi

a) Portes de villages

L'ouverture des offres a eu lieu ce 3 juillet.

Le montant estimé des travaux s'élevait à 337.000 TVAC.

Le montant des offres déposées varie de 360.000 € à 535.000 €.

C'est l'entreprise Nonet qui a remis l'offre la plus basse.

Le bureau d'études doit maintenant analyser les offres et faire son rapport d'attribution qui devra être approuvé par le Collège. Les travaux ne pourront débuter que lorsque la Direction du Développement rural aura approuvé le dossier d'attribution du marché (probablement en 2020).

b) Maison rurale de Mont

Une réunion interne à l'administration est programmée le 30 juillet pour redéfinir le programme de manière à pouvoir lancer le marché d'études et désigner un auteur de projet avant la fin de l'année.

Avant de choisir l'option finale qui permettra de réduire le coût, les membres de la CLDR estiment qu'il est nécessaire de revenir vers les associations pour s'assurer que leurs attentes seront satisfaites.

(Pour rappel la première demande des associations était de disposer d'espaces de rangement décents.)

R. Frédéric propose d'organiser la prochaine CLDR en septembre à Mont avec invitation aux associations pour rediscuter des grandes hypothèses

Il faudra, en début de réunion, expliquer l'historique du dossier et les raisons pour lesquelles le projet a été arrêté de façon à évacuer les frustrations et pouvoir discuter sereinement des différentes hypothèses.

c) ViciGAL

L'avant-projet a été approuvé par les collèges communaux concernés et la réunion du comité d'accompagnement « avant-projet » s'est tenue le 19 juin 2019.

Un montant de 130.000 € a été ajouté sur le budget d'Yvoir pour l'aménagement de trottoirs à la rue du Redeau.

d) Bords de Meuse

Le Conseil d'Administration du BEP a approuvé la proposition d'attribution du marché « Mission d'auteur de projet pour la mise en œuvre du projet Namur, Province au fil de l'eau ».

Avant de pouvoir notifier le marché, l'engagement budgétaire doit encore être validé par l'inspecteur des Finances du SPW (DGO1).

Dès que le marché aura été notifié, une réunion sera organisée avec bureau d'étude.

e) Plaine des sports de Godinne (hors PCDR)

Début août, une réunion sera organisée avec les responsables du tennis club et l'INASEP pour étudier les variantes au projet afin d'en réduire le coût. Le projet ne peut en effet pas dépasser la somme de 1.500.000 HTVA pour être subsidié par Infrasports.

5. Divers - Renouvellement de la CLDR

5 nouvelles candidatures ont été reçues suite au nouvel appel lancé.

Il s'agit de

- Claude Dekkers de Bauche (à partir de septembre 2019)
- Laurence Daffe de Purnode (ancien membre)
- Sophie Maguin d'Yvoir
- Jérôme Maisetti d'Yvoir
- Claude Henin du Parc Résidentiel La Gayolle.

Il reviendra au Collège communal de proposer une composition au Conseil qui doit l'approuver.

R. Frédéric se charge de transmettre la liste des nouvelles candidatures aux membres du collège.

La CLDR souhaite que la composition soit la plus éclectique possible et pas trop politisée

La prochaine réunion est programmée le mercredi 4 septembre 2019 à l'école de Mont.